

1. Champ d'application

- 1.1 Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les commandes passées auprès de la société MOBASOLAR SAS lorsque celle-ci en son nom et pour son compte. En nous passant commande, vous reconnaissez avoir pris préalablement connaissance des présentes conditions générales et les accepter. Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce français, ces conditions générales constituent le socle de toutes négociations commerciales.
- 1.2 Le fait pour notre société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses, seul un accord écrit pouvant les modifier ou les compléter.

2. Offre et commande

- 2.1 Nos offres sont valables pour la durée qu'elles mentionnent.
- 2.2 Les études et plans réalisés par notre société n'ont pour finalité que de dimensionner la centrale au regard de la surface en cause et de définir consécutivement le prix de celle-ci. Ces études et plans n'ont pas de valeur contractuelle.
- 2.3 Une offre de notre société signée et revêtue de la main du client de la mention « bon pour accord et commande », vaut commande. Chaque commande est ferme et irrévocable. Toute annulation de commande, même partielle, ouvre droit au profit de notre société à une indemnité égale au montant de la commande annulée.
- 2.4 Toute modification par le client d'une commande, n'engagera notre société qu'après notre acceptation expresse écrite. Elle entraînera la caducité des prix et délais de livraison initiaux et leur redéfinition.
- 2.5 Le bénéfice des commandes est personnel au client et ne peut être cédé ou transféré à un tiers sans l'accord de la société MOBASOLAR SAS.
- 2.6 Compte tenu de l'évolution possible des produits entre la commande et la livraison, notre société se réserve le droit de livrer des produits de substitution pour autant que le produit livré soit conforme aux standards habituels et ne remettent pas en cause l'usage habituel que le client peut attendre de ce type de produit.

3. Prix et Conditions de paiement

- 3.1 Les prix donnés par notre société sont fermes. Ils incluent les frais de transport et les droits de douane. Les barèmes sont communiqués au client sur simple demande.
- 3.2 Sauf accord contraire, le prix d'une commande est payable par virement selon les modalités suivantes :
- 100% du prix TTC à la commande
Net et sans escompte, pour tout moyen de paiement en vigueur.
- En aucun cas, les paiements qui sont dus à MOBASOLAR ne peuvent être suspendus, ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit de la part de la société MOBASOLAR.
- 3.3 Si la livraison est retardée à la demande du client ou de son fait, le second terme de paiement sera dû par le client sauf accord contraire auprès de MOBASOLAR SAS.
- 3.3 Un retard de paiement entraîne automatiquement l'application de pénalités dont le taux est égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal, notre société se réservant le droit de suspendre ou annuler les commandes en cours sans verser une quelconque indemnité au client et de réclamer des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi.
- 3.4 Il est formellement interdit au client d'opérer compensation entre nos factures et les créances dont il se prévaudrait à l'égard de la société MOBASOLAR SAS sauf si ces créances sont certaines, liquides et exigibles.
- 3.5 Même après exécution partielle d'une commande, si notre société est informée d'un événement laissant craindre l'impossibilité pour le client d'honorer ses engagements, notamment modification dans sa situation juridique, inscription de sûretés sur son fonds, ou dégradation de sa cotation auprès des assureurs-crédit, elle se réserve le droit d'exiger le paiement d'un acompte, des garanties de paiement ou de suspendre la commande.
- 3.6 Des frais de dossier de 10.000 € HT seront facturés au client qui a passé une commande sous conditions suspensive, si cette dernière ne se réalise pas.

4. Délais - Livraison – Réclamation - Risques

- 4.1 Sauf disposition contraire d'ordre public, les délais indiqués sur la commande n'ont qu'un caractère indicatif. Ils ne courent qu'à compter du paiement de la première échéance. En toute hypothèse, la livraison ne peut intervenir que si le client est à jour de toutes ses obligations à l'égard de notre société. Un retard de livraison qui ne serait pas raisonnable ou ne serait pas justifié par un cas de force majeure, ne pourra pas donner lieu au versement de pénalités ou de dommages et intérêts d'un montant supérieur à 5.000 € par commande.
- 4.2 La survenance d'un cas de force majeure entraîne de plein droit la suspension de la commande et le report des délais sans indemnité au profit du client et sans pouvoir donner lieu à l'annulation de ladite commande. Sont notamment constitutifs d'un cas de force majeure, la perturbation des voies de communication ou des transports, l'incendie, les inondations, les intempéries, le gel, les retards d'approvisionnements indépendants de notre volonté, la fermeture pour congés, que ces événements touchent notre société ou ses fournisseurs et à condition qu'ils exercent une influence déterminante sur l'exécution de la commande.
- 4.3 Les matériels voyagent aux risques et périls de la société MOBASOLAR SAS.
- 4.4 Le client s'engage à être présent à la livraison. Afin de permettre à notre société de sauvegarder ses droits vis-à-vis du transporteur, il appartient au client de vérifier l'état apparent des matériels au moment de la livraison, de signaler toutes éventuelles réserves sur le bulletin de livraison et nous signaler par télécopie tout manquant, perte et/ou avarie, défauts apparents dans les deux (2) jours calendaires suivants leur livraison. Tout signalement tardif rend irrecevable toute réclamation ultérieure du client pour manquant, perte, avarie ou défaut apparent.
- 4.5 En cas de réclamation fondée et formée dans le délai précité, le client ne pourra obtenir, au choix de notre société, que le remplacement des matériels non conformes ou manquants, à l'exclusion de toute indemnisation ou pénalité notamment pour perte de revenus.
- 4.6 Aucun matériel ne peut être retourné sans l'accord écrit préalable de la société MOBASOLAR SAS.
- 4.7 Les risques sur les matériels sont transmis au client dès la livraison. Le client sera dès lors gardien et dépositaire des matériels qu'il s'engage à entreposer dans un endroit sec, clos et couvert et sécurisé. Il lui est interdit de déplacer les matériels livrés.

5. Pose

- 5.1 Le client certifie s'être entouré des conseils de professionnels compétents et connaissant les produits pour garantir que ses installations et la conception de son bâtiment, sont conformes aux normes légales, techniques ou de sécurité applicables permettant sans risque la pose de nos produits. Il en va de même pour tout élément devant supporter nos produits ou dans lesquels nos produits doivent s'intégrer. En tout état de cause, le client garantit avoir obtenu toutes autorisations requises et que ses installations seront conformes aux normes en vigueur, à ses frais et sans responsabilité de notre part, au plus tard lors de la pose.
- 5.2 Le client est seul responsable de la conformité de son installation électrique et fera effectuer à ses frais tout contrôle obligatoire ou utile à la bonne utilisation de l'installation photovoltaïque ou destiné à la certification par un organisme agréé.

6. Responsabilité et garanties

5.1 En cas de vice caché, les matériels sont garantis dans les conditions et pour la durée donnée par leur fabricants respectifs, disponibles sur simple demande. Plus particulièrement, la garantie relative aux modules solaires est annexée aux présentes conditions générales.

5.2 Tout vice caché doit être signalé par le client par lettre recommandée avec accusé de réception dans les huit (8) jours suivant sa découverte. Le client doit rapporter la preuve de ce vice et son antériorité.

5.3 Les interventions au titre de la garantie ne prolonge pas la durée de celle-ci.

5.4 En outre, la garantie ne s'applique pas :

- en cas de non-respect des spécificités techniques du produit dont le client reconnaît être parfaitement informé, ou en cas de mise en œuvre non réalisée dans les règles de l'art par le client ou par un tiers.

Le client reconnaît par ailleurs s'être entouré des conseils de professionnels connaissant parfaitement les produits et garantit que la structure de son bâtiment et toutes ses installations autorise la mise en œuvre des produits vendus et/ou posés par nous. Le client garantit notamment que son toit peut supporter l'installation de panneaux photovoltaïques, que l'étanchéité de son toit est assurée et que son installation électrique répond aux normes requises.

- si les matériels n'ont pas été installés par des personnes ayant les qualifications QUALIBAT ou QUALI PV,

- si les matériels ou l'installation ont été modifiés par le client ou un tiers sans notre accord écrit,

- aux dommages et usures résultant d'un usage anormal ou inapproprié, d'un défaut d'entretien, de l'usure naturelle, d'un cas de force majeure, de moyens d'exploitation impropres ou de circonstances environnementales,

- aux dommages résultant de l'absence de ligne de vie,

- en cas de changement de destination du bâtiment sur lequel sont installés les modules, si ce changement a une influence sur les capteurs,

- aux dommages ou accidents survenus lorsque le client ou un tiers monte ou circule sur la surface sur laquelle les modules sont installés, notamment pour réaliser les opérations de maintenance obligatoires.

- aux supports (toiture notamment) et à la structure du bâtiment sur lesquels sont installés les panneaux,

- aux dommages (notamment infiltrations et apparition de gouttelettes d'eau) qui surviendraient alors que le client a lui-même installé le bac acier ou choisi un bac acier sans régulateur d'humidité.

- 5.5 Il appartient au Client de s'assurer que les supports sur lesquels il décide d'installer les modules peuvent supporter le poids de ceux-ci. Aucune garantie n'est donnée quant à la couleur des panneaux et de leur sous-couche.
- 5.6 La responsabilité du fait des produits défectueux est exclue en cas de dommages aux biens.
- 5.7 Notre société n'est tenue qu'à une obligation de moyen notamment lorsqu'elle est mandatée par le client pour accomplir certaines démarches administratives.

6. Réserve de propriété

- 6.1 Nonobstant le transfert des risques à la livraison, notre société conserve la propriété des matériels livrés jusqu'à l'encaissement intégral de leur prix, en principal et accessoires.**
- 6.2 De convention expresse, dans le cas de biens fongibles, interchangeables, notre société pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés.**
- 6.3 En cas d'impayé, la société pourra reprendre les matériels livrés ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.**
- 6.4 En cas de saisie ou de toute autre intervention d'un tiers, le client est tenu d'en aviser immédiatement notre société et d'informer le tiers concerné des droits de celle-ci sur les matériels impayés.**
- 6.5 En cas de non-paiement d'une facture à échéance, notre société pourra unilatéralement dresser ou faire dresser un inventaire de ses matériels en possession du client qui prévenu 24 heures à l'avance s'engage, d'ores et déjà, à laisser libre accès à ses locaux. Le client ne faisant pas l'objet d'une procédure collective s'engage à restituer les matériels impayés sur première demande de notre société dans les 3 jours suivants, les frais de retour étant à sa charge. A défaut, il pourra y être contraint par le juge des référés ou par huissier de justice habilité à exercer une saisie revendication, les frais de ces différentes procédures étant supportés par le client récalcitrant.**

7. Droit applicable et Tribunal compétent

- 7.1 Toutes les commandes passées à la société MOBASOLAR sont soumises aux dispositions contractuelles et à la loi française à l'exclusion de toute autre.**
- 7.1 Toutes les contestations relatives à la formation, l'exécution, l'interprétation ou la rupture des contrats liant notre société sont de la compétence exclusive des tribunaux de COLMAR. .**

8. Propriété intellectuelle - Confidentialité

Sauf accord contraire exprès, la société MOBASOLAR SAS se réserve la propriété de ses plans, illustrations, documents techniques, ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle en découlant. Le client s'engage à ne pas les copier, les reproduire ou les porter à la connaissance d'un tiers sans accord écrit préalable. Il s'interdit de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux droits de propriété intellectuelle de notre société.

CGV 01/01/2016

L'acheteur : Signature et cachet de l'entreprise :